



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Jeudi 15 décembre 2011 - 18h30
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1°) Demande d'acquisition de l'atelier de menuiserie de Glandon*
- 2°) LIMDOR - Demande d'acquisition d'un immeuble sis à la Z.A. de Bourdelas*
- 3°) Abattoir – Participation de la Communauté de Communes au capital de la SEML*
- 4°) Alimentation en haut-débit de la Z.A. de Bourdelas*

II – TOURISME ET CULTURE

- Office de Tourisme de Saint-Yrieix - Demande de subvention complémentaire*

III – LE PERSONNEL

- 1°) Création d'un emploi de rédacteur principal*
- 2°) Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe*
- 3°) Remplacement d'indemnités par la Prime de Fonctions et de Résultats pour le cadre d'emploi des attachés*
- 4°) Convention de mise à disposition des services entre la commune de Saint-Yrieix et la Communauté de Communes*
- 5°) Convention préalable au Contrat Unique d'Insertion*

IV – AFFAIRES FINANCIERES

- 1°) Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement*
- 2°) Amortissement des immobilisations corporelles achetées pour le fonctionnement du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs*
- 3°) Budget principal – Décision modificative n°2*
- 4°) Amortissements des biens productifs de revenus*
- 5°) TVA immobilière sur la cession de terrain à la SCI AGP*
- 6°) Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs*

V – AFFAIRES DIVERSES

- 1°) Maison de l'Emploi et de la Formation – Demande de subvention 2011*
- 2°) Modification des statuts – Prise d'une compétence facultative*
- 3°) Demande de subvention – Acquisition d'un équipement de visio-conférence*
- 4°) Commune du Chalard – Demande de fonds de concours pour l'aménagement de la traversée du bourg*



L'an deux mille onze, le quinze décembre, le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 décembre 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. Jean-Marie VAILLER, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, M. André MIALARET délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. Francis LATRONCHE, M. René CLUNIAT, M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY, M. Laurent GORYL et Melle Maryline GRANGER.

M. Francis LATRONCHE donne pouvoir à M. Pascal CHAPON
M. René CLUNIAT donne pouvoir à M. Rémi CHATEL
M. François BOISSERIE donne pouvoir à Mme Geneviève LAVAUD – GAUDEMER
Mme Delphine PERRIER – GAY donne pouvoir à M. Dominique GRANGER
Mme Marcelle LAPLAUD donne pouvoir à Mme Michèle ROY – VEYRI
M. Patrick DARY donne pouvoir à Mme Maryse PRADEAU
M. Laurent GORYL donne pouvoir à Mme Sylvie COLETTE
Melle Maryline GRANGER donne pouvoir à M. Jean-Louis DUPUY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève LAVAUD-GAUDEMER

Le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2011 a été approuvé.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président de la Communauté de Communes annonce à l'assemblée l'intervention de Messieurs BRILLAT et COUSTY. Monsieur BRILLAT, directeur du complexe Villa Sport, annonce qu'il va cesser ses fonctions. Il retrace rapidement son parcours au sein de Villa Sport et adresse ses remerciements à l'assemblée pour la confiance qu'elle

lui a accordée et, plus particulièrement, dans les moments difficiles. Puis, Monsieur COUSTY prend la parole et annonce qu'il va succéder à Monsieur BRILLAT.

Il est précisé que Monsieur COUSTY effectuera quelques heures à la Communauté de Communes au service tourisme. Un nouveau chef de projet sera prochainement recruté.

Daniel BOISSERIE précise qu'il défendra l'amendement concernant la mise en place d'une structure départementale unique compétente en matière d'élimination des ordures ménagères lors de la réunion relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le vendredi 16 décembre 2011 à la Préfecture.



I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Président quitte momentanément l'assemblée et confie la Présidence de l'assemblée à Monsieur Guy FURELAU, Vice - Président de la Communauté de Communes.

1°/ DEMANDE D'ACQUISITION DE L'ATELIER DE MENUISERIE DE GLANDON

Délibération n° 2011-079

rapporteur : A. GUIGNARD

Le Conseil de Communauté a décidé de répondre favorablement à la demande de Monsieur ROZE et de donner, délégation au Bureau pour fixer les conditions de cession (vente directe ou crédit-bail et prix) de l'atelier intercommunal de Glandon.

2°/ LIMDOR - DEMANDE D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS A LA Z.A. DE BOURDELAS

Délibération n° 2011-080

rapporteur : I. BARRY

Le Conseil de Communauté a accepté par 20 voix pour et 7 abstentions, la cession de l'atelier de « marrons – châtaignes » au prix de 410 000 € H.T. à la coopérative agricole LIMDOR et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier ainsi que l'acte de vente qui sera établi par Maître DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix.

3°/ ABATTOIR – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CAPITAL DE LA SEML *Délibération n° 2011-081*

rapporteur : F. DELORT

Il est précisé à l'assemblée que l'abattoir actuel sera modernisé et qu'une SEML devra être constituée avant la fin 2011. Le montant du capital initial est fixé à 140 000 €, (divisé en parts de 100 €), intégralement souscrites et libérées pour moitié lors de la constitution.

Le capital sera porté ultérieurement à 1 400 000 € puis à 2 600 000 €.

Le Conseil de Communauté a décidé de prendre part au capital social de la SEML à hauteur de 24,92 % correspondant à un premier versement de 34 900 € et de solliciter la participation d'une ou plusieurs communes de la Communauté de Communes afin que le capital public de la SEML soit supérieur à 50 %. L'engagement de ces communes devra intervenir avant le 23 décembre.

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la constitution de la SEML.

Il est précisé que les Communes de Saint-Yrieix, Coussac-Bonneval et la Communauté de Communes devraient intégrer le capital social de la SEML dès le départ.

4°/ ALIMENTATION EN HAUT-DEBIT DE LA Z.A. DE BOURDELAS *Délibération n° 2011-082*

rapporteur : P. VERGNOLLE

Afin de compléter la desserte en haut-débit de la Z.A. de Bourdelas, le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe pour réaliser des travaux pour un montant estimatif de 9 000 € et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter.

Mr VERGNOLLE précise que c'est la partie Nord de la zone de Bourdelas qui est concernée.

II – TOURISME ET CULTURE

Daniel BOISSERIE reprend la présidence de l'assemblée.

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-YRIEIX - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE *Délibération n° 2011-083*

rapporteur : R. BOISSARD

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 21 000 € à l'office de tourisme. Le montant de la subvention 2011 versée à l'office de tourisme pour l'année 2011 s'élève à 51 000 €.

III – LE PERSONNEL

1°/ CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL *Délibération n° 2011-084*

rapporteur : G. FURELAU

Afin de mettre en conformité, dans le domaine touristique, le statut du personnel titulaire avec les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, le Conseil de Communauté a décidé de créer un emploi de rédacteur principal à temps complet.

2°/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE *Délibération n° 2011-085*

rapporteur : G. FURELAU

L'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe en poste remplissant les conditions d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

3°/ REMPLACEMENT D'INDEMNITES PAR LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES *Délibération n° 2011-086*

rapporteur : P. CHAPON

Considérant que la Prime de Fonctions et de Résultats se substitue à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ainsi qu'à l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, le Conseil de Communauté a décidé d'abroger les indemnités ci-dessus indiquées (uniquement pour le cadre d'emploi des attachés) pour les agents bénéficiant de la Prime de Fonctions et de Résultats attribuée par arrêté individuel.

4° / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES *Délibération n° 2011-087*

rapporteur : P. VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté est informé, qu'en vertu de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une convention de mise à disposition des services de la commune de Saint-Yrieix à la Communauté de Communes avait été établie pour deux ans et renouvelée le 14 décembre 2009 pour une période allant du 1^{er} mai 2009 au 31 décembre 2011.

Le Conseil de Communauté a décidé de reconduire cette convention pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

5° / CONVENTION PREALABLE AU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION *Délibération n° 2011-088*

rapporteur : J-C DUPUY

Considérant la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ainsi que le Décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion, le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec l'Etat pour appliquer ce dispositif au sein de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et à établir les contrats de travail s'y rapportant.

Il est précisé que ces contrats concernent les anciens salariés de l'entreprise Arédia. Ils vont être affectés à des travaux d'entretien sur le site de Chauffaille. Daniel BOISSERIE propose de demander à l'entreprise Legrand de payer une partie du matériel qu'il est nécessaire d'acheter. Bernard MADORE suggère qu'ils soient employés, si nécessaire, par des communes membres de la Communauté de Communes.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

1°/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT *Délibération n° 2011-089*

rapporteur : B. DELURET

Il a été demandé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote du B.P. 2012, des dépenses d'investissement concernées à concurrence du quart des crédits ouverts au budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2°/ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ACHETÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS *Délibération n° 2011-090*

rapporteur : J-L DUPUY

En 2011, la Communauté de Communes a acheté diverses immobilisations corporelles pour le fonctionnement du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs.

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer la durée d'amortissement de chaque bien de la manière suivante :

N° d'inventaire	Libellés	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.	Durée d'amortissement
2011 000 05	Filets amortisseurs hand ball	39,26 €	7,69 €	46,95 €	1 an
2011 000 08	Fenêtre salle musculation	668,89 €	131,10 €	799,99 €	1 an
2011 000 25	Totem complexe	381,30 €	74,73 €	456,03 €	1 an
2011 000 33	Structure gonflable	2 751,00 €	539,20 €	3 290,20 €	2 ans
2011 000 39	Panneaux basket	1 501,00 €	294,20 €	1 795,20 €	1 an

Concernant les immobilisations corporelles achetées pour les autres services de la Communauté de Communes, la durée d'amortissement définie par délibération du 3 décembre 2006, visée en préfecture le 28 décembre 2006, reste inchangée.

Excepté pour le nettoyeur thermique (n° inventaire : 2011 000 35), acheté pour l'aire d'accueil dont le prix est supérieur à 1 000 €, qu'il est proposé d'amortir sur 5 ans et non sur 10 ans.

3° / BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 Délibération n° 2011-091

rapporteur : A. GUIGNARD

Considérant que pour la période de janvier 2011 à août 2011, la Commune de Saint-Yrieix demande un remboursement de 39 298 €, les crédits ouverts au compte 6217 "Personnel affecté par la commune membre" n'étant pas suffisants pour procéder à ces remboursements, il a été décidé de prendre la décision modificative suivante :

N° compte	Fonction	Service	Libellés du compte	Débit	Crédit
60612	01	020	Energie -Electricité	- 45 000 €	
6217	01	020	Personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre	+ 45 000 €	

4° / AMORTISSEMENTS DES BIENS PRODUCTIFS DE REVENUS Délibération n° 2011-092

rapporteur : R. BOISSARD

Conformément aux articles L 2321-3 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé d'amortir, à compter de 2012, sur 10 ans, les ateliers, sis à Bourdelas, achetés à la famille BURGUET, en 2011, dont le coût s'élève à 148 135,46 € ainsi que les subventions attribuées pour cette acquisition.

5° / TVA IMMOBILIERE SUR LA CESSION DE TERRAIN A LA SCI AGP

Délibération n° 2011-093

rapporteur : P. VERGNOLLE

Par délibération en date du 3 octobre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de vendre à la SCI AGP une parcelle de terrain de 20 100 m² environ sise sur la propriété intercommunale de Gâte-Bourdellas, afin d'y installer une activité de travaux publics, au prix de 30 000 €.

Cette vente est normalement soumise à la TVA sur la marge qui équivaut à la différence entre le prix de vente payé par l'acquéreur du lot et le prix de l'acquisition initiale supporté par la collectivité. Considérant que ce terrain fait partie d'un ensemble immobilier acheté 300 000 € en 2009 et que la Communauté de Communes n'est pas en mesure d'isoler le prix d'acquisition de cette parcelle, le Conseil de Communauté a décidé de soumettre la vente à la taxation sur le prix total.

6° / MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS

DIRECTS Délibération n° 2011-094

rapporteur : I. BARRY

Il est rappelé au Conseil de Communauté, que par délibération en date du 4 juillet 2011, le Conseil de Communauté a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, le Conseil de Communauté a décidé de présenter la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

Commune de Saint-Yrieix :

Titulaires : M. DARY Patrick, Mme PRADEAU Maryse, M. ROUVERY Gaston, Mme DELASSIS Nicole, M. POUYADOU Jean-Claude, Mme COURCELAUD Annie, M. PONTVIANNE Jean-Marie, Mme POIRIER Danielle, M. LAFOSSAS Edouard, Mme JAYAT Josette.

Suppléants : M. VERGNOLLE Pierre, M. LAROCHE Jean-Pierre, M. LACOTTE Raymond, M. PIMONT Jean-François, M. PICHON René, M. PAGNON André, M. DURAND Raymond, M. ROBERT Maurice, Mme FLOIRAT Marcelle, M. BOISSARD Raymond.

Commune de Coussac-Bonneval :

Titulaires : M. MERILHOU Jean-Christophe, M. MEILLAUD Jean-Paul, M. CHATEIL Rémi

Suppléants : M. COSTE Daniel, M. VAILLER Jean-Marie, M. LAJOIE Gilles

Commune de Glandon :

Titulaires : M. PUYGRENIER Jean-François, M. RENARD Louis-Philippe

Suppléants : M. MAZAUDON Didier, M. GAUDEMER Didier

Commune de Ladignac-Le-Long

Titulaire : M. MADORE Bernard

Suppléant : M. FORESTIER Hervé

Commune de La Meyze

Titulaire : M. ROUX Pierre

Suppléant : M. RATEAU Olivier

Commune de La Roche l'Abeille

Titulaire : M. LATRONCHE Francis

Suppléant : Mme BOSSELUT Josette

Commune du Chalard

Titulaire : Mme PLUSS Virginie

Suppléant : Mme CARPENTIER Marie-Antoinette

Commune de Ségur-Le-Château

Titulaire : M. DUPUY Jean-Louis

Suppléant : Melle GRANGER Maryline

V – AFFAIRES DIVERSES

1° / MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – DEMANDE DE SUBVENTION

2011 Délibération n° 2011-095

rapporteur : B. MADORE

Il a été décidé d'accorder à l'association "Maison de l'Emploi et de la Formation" une subvention de 6 000 € pour l'année 2011.

2° / MODIFICATION DES STATUTS – PRISE D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE

Délibération n° 2011-096

rapporteur : P. VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté est informé de la création d'un futur centre associé Cité des Métiers de Limoges et du Limousin. Créé sous forme associative, ce futur centre se substituerait à l'association Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saint-Yrieix. La Région Limousin a proposé un accompagnement financier annuel aux structures porteuses de centre associé.

Aussi, le Conseil de Communauté a décidé de compléter l'article VII des statuts par la compétence facultative suivante :

"Etablissement de conventions de partenariat avec l'association qui sera chargée du fonctionnement du centre associé Cité des Métiers de Limoges et du Limousin."

3° / DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE VISIO-CONFERENCE Délibération n° 2011-097

rapporteur : I. BARRY

Le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir un équipement de visio - conférence estimé à 16 007, 24 € HT, de solliciter toutes subventions s'y rapportant notamment au titre de la DETR, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Financement (montants prévisionnels)	Montant de la subvention	Taux (%)
Etat – DETR	8 003,62 €	50 %
Solde à la charge de la Communauté de Communes	8 003,62 €	50 %

4° / COMMUNE DU CHALARD – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG Délibération n° 2011-098

rapporteur : B. DELURET

Considérant que :

- le projet est maintenant finalisé,
- le montant estimatif de l'opération est de 260 000 € H.T.,
- qu'une subvention de 50 % a été sollicitée auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne,

le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer un fonds de concours à la Commune du Chalard pour la réalisation de cette opération, étant précisé que celui-ci sera au maximum de 50 % de la charge restant à la Commune et ne pourra être versé qu'après le solde des opérations et la justification des dépenses et des recettes.

5° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES Délibération n° 2011-099

rapporteur : P. VERGNOLLE

- ☞ Tarif abonnement pour l'entrée au cinéma AREVI.
- ☞ Avenant n°1 aux lots n°4-revêtements céramiques et n°6-électricité pour l'aménagement d'un local à vocation touristique à Coussac-Bonneval.
- ☞ Convention pour l'édition de la facturation de la redevance assainissement non collectif avec la SAUR dans le cadre de l'étude diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectifs existants.
- ☞ Convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment de la Communauté de Communes rue du 8 mai 1945 avec le groupe CLAF.
- ☞ Avenant n°1 au marché visé en Préfecture le 17 novembre 2008 pour l'étude diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectifs existants.

